

CONCOURS PHOTO 2023 – REGLEMENT



Article 1 : OBJET DU CONCOURS

La **Communauté urbaine de Dunkerque** organise un concours de photographies, sous l'intitulé « *Scènes de vie au cœur du Grand Site des Dunes de Flandre* »

Il s'agit de partager un regard sensible, une vision du territoire, autour des richesses paysagères du territoire des Dunes de Flandre, par le biais de la photographie, de valoriser cet espace de nature à l'Est de Dunkerque, de mobiliser les habitants et les visiteurs sur ce projet de territoire et sur les curiosités du patrimoine naturel, historique et vivant et enfin de donner davantage de visibilité à la démarche de labellisation Grand Site de France par le biais d'une action mobilisatrice et fédératrice.

Article 2 : CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les amateurs et passionnés de photographies, à l'exclusion des membres de l'équipe Grand Site et des membres du Jury.

Deux catégories de participants sont proposées :

- **Photographes âgés de plus de 18 ans,**
- **Photographes âgés de moins 18 ans** (âge légal au 15 mars minuit).

La participation à ce concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.

Article 3 : PARTICIPATION

Chaque participant pourra présenter au maximum **2 photographies**.

Les photos devront être prises **obligatoirement** sur le territoire du Grand Site de France en projet des Dunes de France (cf annexe et <https://www.grandsite-dunesdeflandre.com/le-projet-grand-site/le-perimetre-1>) sont inclus les paysages maritimes bordant le Grand Site. Elles peuvent être en couleurs ou noir et blanc.

Article 4 : COMMENT PARTICIPER ?

Les inscriptions sont ouvertes du 1er avril (00h01) au 1er juillet (23h59).

Pour participer, les candidats du concours doivent :

- Compléter leurs coordonnées dans le formulaire
- Accepter les conditions de participation au concours

- Pour les participants mineurs, avoir une autorisation écrite de participation au concours de leurs parents ou tuteurs légaux (téléchargeable sur www.grandsite-dunesdeflandre.com)
- Être auteurs de la/des photo(s) proposée(s),
- Être dépositaires du droit à l'image pour chacune des photos proposées.

Les photographes qui proposeront au concours des images représentant des personnes identifiables devront avoir expressément recueilli l'accord écrit de celles-ci (et l'envoyer par mail à [concoursphoto@cud.fr](mailto:concoursphoto@ cud.fr)). En cas de litige avec les personnes représentées sur les images, la responsabilité seule de l'auteur est engagée, lequel s'engage à garantir intégralement la Communauté urbaine de Dunkerque de toutes actions de quelque nature qu'elle soit. Ils doivent également détenir une autorisation des propriétaires des maisons individuelles (si un focus est fait sur l'une d'elle) et des architectes dans le cas d'une construction d'architecte.

La participation et le dépôt des photos se font par le biais du mail concoursphoto@cud.fr

Chaque fichier de photo doit être nommé ainsi :

« NOM_Prénom_numéro de la photo en 2 chiffres » Exemple : Dupont_Eric_01. Il est apprécié du jury qu'un titre soit donné ainsi que la date et le lieu de la prise de vue.

Une confirmation de la bonne réception sera envoyée à l'adresse e-mail fournie sous 72h (pensez à vérifier vos spams).

Toute participation inexacte ou incomplète ou ne correspondant pas au thème du concours ne pourra être prise en compte et sera susceptible d'entraîner la nullité de la participation. Pourront notamment ne pas être prises en considération les inscriptions dont les coordonnées sont inexactes, fantaisistes ou incomplètes ou celles qui ne seraient pas conformes aux stipulations du présent règlement, ou encore celles adressées après la clôture de la période de dépôt des photos.

Article 5 : MODALITES TECHNIQUES

Les images envoyées devront être :

- au format JPEG, en haute définition : 5 millions de pixels (300 dpi) minimum – 2 Mo
- sans bordure, filigrane, titre ou signature

Les retouches photos et réglages numériques sont autorisés à condition qu'ils soient conformes aux principes d'authenticité du concours, à savoir qu'ils n'induisent pas le spectateur en erreur et ne donnent pas une fausse image des réalités.

Article 6 : CRITERES DE SELECTION, JURY, SELECTION DES PHOTOS, REMISE DES PRIX

Critères de sélection

Les photos envoyées par les participants seront soumises au vote du jury. Le jury se basera sur 4 critères pour évaluer les photos :

- respect du thème de cette année : « **Scènes de vie au cœur du Grand Site des Dunes de Flandre** »
- qualité de la prise de vue,
- originalité,
- sensibilité artistique.

Le Jury

Le jury est composé de personnalités administrant le Grand Site et d'acteurs du territoire communautaire. Il se réunira courant Juillet 2023 pour désigner les lauréats. Le Jury procédera à cette sélection dans le respect des règles d'anonymat.

Dès la fin des délibérations, les fichiers originaux (raw,...) pourront être réclamés aux photographes lauréats si des doutes subsistent au sein du jury quant au respect des modalités techniques définies à l'article 5.

Ces fichiers devront être fournis par retour de mail. S'il s'avère qu'une image lauréate n'a pas respecté le présent règlement, elle sera déclassée officiellement.

Les décisions du Jury seront sans appel. Elles ne pourront faire l'objet de recours.

Les prix et la remise des prix

Trois types de prix récompenseront les meilleures photographies du concours :

- Du 1^{er} prix au 3^{ème} prix : pour chaque catégorie de photographes
 - 1^{er} : un cadeau d'une valeur de 400 € qui pourra être un bon d'achat chez l'un des partenaires
 - 2^{ème} : un cadeau d'une valeur de 200 € qui pourra être un bon d'achat chez l'un des partenaires
 - 3^{ème} : un cadeau d'une valeur de 100 € qui pourra être un bon d'achat chez l'un des partenaires

- Prix « coup de cœur du public » pour chaque catégorie de photographes confondus : cadeau d'une valeur de 300 € qui pourra être un bon d'achat chez l'un des partenaires. En effet, pour chaque catégorie (+ 18 ans et - 18 ans), un vote en ligne sera fait par le biais du Facebook de l'Office de Tourisme et des Congrès Communautaire @visitdunkerque du 4 au 9 juillet 2023. La photo de chaque catégorie ayant eu le plus de « likes » sur cette période sera désignée « coup de cœur du public ».

Pour le prix « coup de cœur », la Communauté urbaine de Dunkerque, en tant qu'organisatrice, dispose du droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes de toutes sortes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit et notamment de manière informatique ou manuelle. A cette fin, elle se réserve le droit notamment de faire procéder à des comparaisons des données techniques sur les serveurs (notamment les IP) associées aux participations au concours.

- **Nouveauté 2023** : prix « photo originale » du jury pour chaque catégorie : cadeau d'une valeur de 300 € qui pourra être un bon d'achat chez l'un des partenaires.

En complément, une expérience à vivre sur le territoire sera offerte à chaque lauréat, en partenariat avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Dunkerque et l'école de voile des Dunes de Flandre.

Les prix ne pourront pas faire l'objet d'une contrepartie en espèces, ni de quelque nature que ce soit et sont non cessibles. Le jury se réserve le droit de modifier la liste des prix en fonction de la qualité des œuvres en compétition.

Les résultats seront communiqués en septembre 2023 aux participants par email, publiés sur le site internet du Grand Site www.grandsite-dunesdeflandre.com et les réseaux sociaux de ses partenaires.

Chaque lauréat sera invité à la Remise des Prix qui se déroulera lors des Journées Européennes du Patrimoine, à la Ferme Nord.

Article 7 : DROITS D'AUTEUR ET DE REPRODUCTION

En participant, le photographe atteste que toute image qu'il présente est son œuvre originale et qu'il est détenteur de l'ensemble des droits sur l'image/d'auteur concernés. Il s'engage à garantir intégralement la Communauté urbaine de Dunkerque à l'occasion de tout recours qui serait intenté de ce chef.

La Communauté urbaine de Dunkerque s'engage à ce que les photographies qu'elle utilisera le cas échéant pour sa communication institutionnelle soient toujours légendées du nom de l'auteur.

La participation au concours « Scènes de vie au cœur du Grand Site des Dunes de Flandre » implique que tous les participants, autorisent gracieusement la Communauté urbaine de Dunkerque à reproduire et présenter les photographies des participants dans tout support (média, presse, affiche, exposition, site internet, application ...) **pour une communication institutionnelle et sans aucune exploitation commerciale** pour 3 années à partir de la clôture du concours, puis reconduction tacite sauf demande contraire à préciser par mail [concoursphoto@cud.fr](mailto:concoursphoto@ cud.fr)

Le nom de l'auteur des photos présentées **y figurera obligatoirement au titre du droit moral de l'auteur.**

Article 8 : LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTES

Les données personnelles fournies par les participants ne pourront être utilisées que dans le strict cadre du concours photo, et n'en seront destinataires que les seules personnes organisant ce concours et ne seront communiquées à aucun tiers. Il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au concours photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

Ce droit peut être exercé à l'adresse suivante : Communauté urbaine de Dunkerque – Direction Tourisme Nautisme et Plaisance - Pertuis de la Marine - 59140 Dunkerque.

Toutes les données personnelles collectées seront purement et simplement supprimées dans un délai maximum de 5 ans suivant la clôture du concours.

